

Grief—procédure

S'il tient à discuter du cas avec les leaders à la Chambre et à tenter de changer le Règlement, de le rendre plus clair, il en a le privilège, mais il y a eu une décision de prise et à moins qu'on ait d'autres appels au Règlement ou questions de privilège, je vais dire qu'il est 6 heures.

M. Baker (Grenville-Carleton): J'aimerais commenter cet appel au Règlement, car le leader du gouvernement à la Chambre s'inquiète un peu, je crois, de ce qui s'est produit aujourd'hui. Il s'intéresse vraiment aux travaux de la

Chambre et aux droits des députés. Il a parlé de l'égalité de tous les députés, à l'égard du Règlement et des procédures de la Chambre. Mais il semblerait, d'après ce qu'on a vu aujourd'hui, que certains députés sont plus égaux que d'autres.

Une voix: Comme c'est pompeux!

(A 6 h 4, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)
